



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2009/07/03

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB publie le *Rapport aux intervenants 2008*

En 2008, Travail sécuritaire NB a dépassé ses objectifs en matière de service, de satisfaction du personnel et de réduction du nombre d'accidents. Il a également amélioré les prestations de pension des travailleurs blessés et réduit les taux de cotisation des employeurs. Il ne s'agit que de certaines des réalisations dont on fait état dans le *Rapport aux intervenants 2008* de Travail sécuritaire NB, qui a été présenté aujourd'hui.

« Le rapport résume les réalisations de Travail sécuritaire NB et les défis qu'il a du relever au cours d'une année marquée par le changement », a déclaré le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley. « Je suis fier des efforts que cela représente, non seulement de la part des employés de Travail sécuritaire NB, mais également de tous les travailleurs et employeurs néo-brunswickois », a-t-il ajouté. Au cours de l'exercice, l'organisme, qui s'appelait autrefois la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, a adopté le nom de Travail sécuritaire NB. De plus, il a modifié son système de classification des industries, a renforcé son engagement envers ses intervenants et a modifié la composition de son conseil d'administration.

Le rapport fait également état d'une diminution du nombre d'accidents chez les entreprises dont les salaires cotisables se chiffraient à 1 million de dollars et d'une diminution de 11 % du nombre d'accidents chez les entreprises ciblées (entreprises affichant un nombre d'accidents et des coûts élevés). « Les efforts que nous avons déployés auprès des industries ciblées ont également donné de bons résultats, avec une amélioration de 8 % au niveau du nombre d'accidents par rapport à la moyenne antérieure de cinq ans », a indiqué M. Stanley. « Il est intéressant de remarquer que bien que le nombre général d'accidents ait diminué, le nombre d'accusations et de condamnations pour des infractions à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* a augmenté. »

Le taux de cotisation moyen est passé de 2,10 \$ en 2007 à 2,05 \$ en 2008, soit le taux le plus bas dans l'est du Canada. Il s'agit de la quatrième diminution en quatre ans. « Cette diminution est attribuable à la réduction du nombre d'accidents et des coûts d'accidents, et témoigne de l'engagement de nos intervenants envers des lieux de travail sains et sécuritaires », a affirmé M. Stanley.

Comme toutes les autres commissions des accidents du travail, Travail sécuritaire NB n'a pas échappé aux répercussions de la crise économique mondiale, et son niveau de capitalisation a chuté pour se chiffrer à 87,7 % en raison du revenu de placements moindre que celui qui était prévu. « Bien que Travail sécuritaire NB ne soit pas à l'abri de la volatilité des cycles économiques, nos systèmes et stratégies de capitalisation à long terme

méthodiques nous permettront de faire face à ces moments difficiles, et je suis persuadé que nous réussirons à retrouver une dette entièrement provisionnée, telle qu'elle est prescrite. »

Cliquez [ici](#) pour visionner le *Rapport aux intervenants 2008* ou téléphonez au 1 800 222-9775 pour vous en procurer un exemplaire.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.